

fait, croyant que la population du Canada a droit à une réponse à une question de ce genre.

Bien sûr, il est très important que le gouvernement puisse faire connaître son point de vue aux gouvernements des autres pays. Le Canada est sans doute considéré comme le pays le plus étrange du monde s'il se sert de la méthode indiquée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour renseigner les autres pays. J'ai lu dans un dictionnaire qu'un gouvernement introverti est relativement indifférent à ses rapports avec la société et à ses reponsabilités. Cela étant, je dis que le gouvernement actuel est le plus introverti que nous ayons jamais eu.

Les ministres s'imaginent-ils réellement que la meilleure manière de faire connaître la position du Canada aux autres pays est de faire une déclaration à la Chambre en laissant aux représentants des gouvernements assis dans les tribunes le soin de retransmettre son contenu dans leurs pays respectifs? A mon avis, un tel système représente une rupture complète des communications entre le Canada et le reste du monde. Le Canada pourrait se mettre à l'avant-garde des autres nations mais quand nous voyons l'attitude adoptée par les députés d'en face, comment pouvons-nous songer au rôle de chef de file, voir à nous diriger nous-mêmes? Lorsque les ministres font leurs déclarations juste avant la période des questions, sommes-nous censés lever les yeux vers les tribunes et dire: «Ils sont là, les représentants des autres gouvernements?»

Si nous voulons convaincre les Canadiens que nous avons un gouvernement démocratique et digne de confiance, exposons donc nos vues d'une manière officielle. Et lorsqu'on nous pose des questions dans le but de savoir si des instances ont été présentées à tel ou tel gouvernement, gardons-nous d'adopter un ton méprisant ou facétieux dans les réponses que nous leur donnons. Ceux qui lisent le *hansard*, même à l'école, en 4^e année, doivent commencer, j'en suis sûr, à se demander ce qui se passe à la Chambre des communes. Il nous sera impossible de maintenir un peu de raison dans le monde si c'est là le genre d'attitude que nous adoptons.

Le 5 mai, le jour même où monsieur l'Orateur avait estimé qu'il y avait d'autres manières pour moi de mener cette enquête, j'ai inscrit les questions suivantes au *Feuilleton*:

1. Le gouvernement croit-il faire connaître sa position officielle aux gouvernements étrangers quand un ministre ou le premier ministre fait une déclaration à la Chambre des communes ou y répond à une question et, sinon, de quelle façon le Canada fait-il connaître en général sa position aux autres gouvernements?

2. Le Canada a-t-il fait savoir directement au gouvernement américain son désaccord au sujet de l'invasion américaine du Cambodge?

3. Le Canada a-t-il l'intention de faire part de sa position officielle aux Américains et aux Canadiens?

Tout ce que je demande maintenant, c'est si la déclaration faite ici à la Chambre représente la position officielle du gouvernement. J'ajouterais que j'ai posé cette question le 5 mai et qu'elle n'a pas encore reçu de réponse. Si c'est ainsi que nous traite le gouvernement au pouvoir, comment pouvons-nous espérer convaincre les gens que nous avons un système démocratique? Il me semble que le président du Conseil privé (M. Macdonald) est en mesure de répondre à ces trois questions ce soir. Quelle que puisse être notre prise de position officielle, il peut dire de quelle façon nous faisons connaître notre position officielle aux gouvernements étrangers. Est-ce par les Nations Unies? Par l'intermédiaire de nos ambassadeurs? Il doit y avoir une réponse. Et il ne faut pas neuf jours pour la donner. La réponse aux questions que j'ai posées est déjà bien en retard.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Au nom de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), j'affirme que la réponse la plus rapide et la plus plausible à la question du député c'est qu'il y a toute une gamme de moyens pour les gouvernements de communiquer entre eux et d'exposer leurs vues. Ces moyens vont des communications diplomatiques officielles aux échanges officieux entre les représentants accrédités soit aux Nations Unies, soit dans les États intéressés.

Mais il n'y a sûrement pas de moyen public plus autorisé pour le gouvernement d'exprimer ses vues sur un sujet quelconque que le Parlement du Canada. Je m'étonne que le député trouve à redire à ce que le gouvernement se serve du Parlement du Canada pour faire connaître au monde entier son opinion sur la question dont il s'agit ici, tout comme il le fait lorsqu'il s'agit de questions de politique intérieure ou étrangère. Il n'y a sûrement pas de meilleure voie que celle-là. Il n'y a sûrement pas d'intermédiaire que le gouvernement est le plus disposé à respecter que celui de la Chambre des communes. Le député semble y trouver à redire. Je trouve cela pour le moins extraordinaire, mais peut-être est-ce pour cela que ses honorables amis ne l'ont pas désigné comme membre du comité des affaires extérieures.